



LEVI'S
WHY HAVEN'T YOU SIGNED
THE ACCORD YET!

#SignTheAccord

BCWS


VIES EN DANGER DANS LES FILIÈRES DE LA MODE

COMMENT LES MARQUES ET ENSEIGNES DEVRAIENT
AGIR POUR PROTÉGER LES TRAVAILLEUR·EUSES QUI
PRODUISENT POUR ELLES ?

AVRIL 2024

ANALYSE


achACT



achACT agit aux côtés de celles et ceux qui fabriquent nos vêtements. Nous travaillons à l'amélioration des conditions de travail et au soutien des luttes des travailleuses et travailleurs de l'industrie mondialisée de l'habillement. Nous représentons le réseau international Clean Clothes Campaign en Belgique francophone. Nous coordonnons une plateforme d'organisations membres.

achACT est une organisation reconnue en éducation permanente par la Fédération Wallonie Bruxelles, sur les axes 3 (service, outils, recherche) et 4 (sensibilisation, information, campagne). Nous proposons d'alimenter une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société visant la participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique à travers la production d'analyses et d'outils pédagogiques en partant des enjeux humains de l'industrie de l'habillement.

Tous nos outils sont disponibles sur
www.achact.be/ressources/

Avec le soutien financier de



INTRODUCTION

En avril 2023, nous commémorons les 10 années depuis l'incident le plus meurtrier que l'histoire de l'industrie de l'habillement n'ait jamais connu. Le Rana Plaza, cet immeuble de Dacca au Bangladesh, s'est effondré le 24 avril 2013 sur plusieurs milliers de travailleuses et travailleurs qui fabriquaient les vêtements pour les plus grands noms de nos rues commerçantes, emportant les vies de 1138 personnes, en blessant plus de 2000. Les images des corps sans vie sous les décombres ont fait le tour du monde et ont massivement alerté sur les risques encourus par la main d'œuvre à bas coût, exploitée par une industrie pourtant très lucrative, au Bangladesh, et plus largement dans les usines mondialisées de la confection de vêtements. Le secteur avait déjà connu son lot de drames, tels que les incendies de l'usine Ali entreprise en septembre 2012 au Pakistan, qui avait tué plus de 250 travailleur·euses, ou celui de l'usine Tazreen au Bangladesh en novembre 2012, qui avait tué au moins 112 travailleur·euses.

La catastrophe de 2013 et les campagnes qui s'en sont suivies ainsi que le plaidoyer de grande ampleur des syndicats et des organisations de défense des droits humains, ont mené à des avancées inédites et indispensables en matière de sécurité dans les usines bangladaises, et depuis 2022, au Pakistan.

Mais chaque année, des travailleuses et travailleurs d'usines de confection de vêtements meurent encore dans des incidents survenus sur leur lieu de travail. Cette analyse aura donc pour objet de mettre en lumière les risques encourus, aujourd'hui encore, par les travailleur·euses de la confection de vêtements. Nous nous focaliserons dans un premier temps sur les risques inhérents à la sécurité des bâtiments (partie 1.). Nous verrons ensuite quelles responsabilités les marques et enseignes de mode portent face à de tels risques (partie 2.). Et nous nous attarderons enfin sur les manquements à ces obligations (partie 3.) pour conclure sur des pistes d'action.

1. DES VIES EN DANGER

Combien de vies l'industrie de la mode emporte-t-elle chaque année au cours d'incidents d'usines? Le réseau international Clean Clothes Campaign (CCC) s'attèle depuis de nombreuses années à essayer de recenser ces drames. Depuis le 1er janvier 2021, une revue de presse plus systématique est publiée. Articles après articles, cette veille médiatique permet de recenser les incidents qui se produisent dans des usines du textile et de l'habillement à travers le monde. Ces informations sont rassemblées sur une ligne du temps appelée 'incident tracker'¹.

D'après ce tracker, 117 incidents sont survenus depuis janvier 2021, 46 pour la seule année 2023. En tout, 238 travailleur-euses sont mort-es et plus de 800 ont été blessé-es dans des usines de confection, de textile et autres usines connexes. Ces drames ont notamment eu lieu au Pakistan, en Chine, en Inde, en Égypte, au Maroc, en Turquie, en Jordanie, en Bosnie-et-Herzégovine ou encore au Cambodge.

Parmi les incidents relevés, plusieurs se sont déroulés en pleine nuit et donc en dehors des heures de travail. Il n'y a ainsi pas eu de conséquences humaines. Mais ils auraient été dévastateurs s'ils s'étaient produits en pleine journée de travail. Enfin, il est tout à fait probable qu'un certain nombre d'incidents et leurs victimes ne soient signalés nulle part. Ce tracker ne représente donc que la partie émergée de l'iceberg.

Si on y regarde de plus près, que montre ce recensement et quels manquements à la sécurité peut-on observer? Bâtiments vétustes, ateliers non déclarés ou constructions non-conformes, installations électriques précaires, absence ou blocage des sorties de secours, obstruction des fenêtres, présence de produits chimiques, ou encore l'absence d'équipement contre les incendies. Ainsi, trop d'usines restent peu sûres pour les travailleur-euses qui y passent de longues journées de travail.

Cette longue liste d'incidents montre également combien la pression mise sur les conditions de production par les marques et les réponses qu'y apportent les fournisseurs impactent négativement la sécurité des travailleur-euses. Par exemple, les ateliers peuvent être surchargés de matériaux et de vêtements, empêchant ainsi toute évacuation d'un atelier si nécessaire. Cette surcharge peut notamment être liée au manque de place ou aux cadences infernales ne permettant pas d'organiser les stocks dans l'atelier.

Prévenir et remédier à de telles catastrophes demeure un défi et un enjeu de taille.

Aperçu des incidents recensés et des manquements aux conditions de sécurité révélés :

Le 6 février 2021, Tanger, Maroc. Au moins 28 travailleur-euses ont été tués dans l'usine A&M confection, inondée à la suite de fortes pluies². L'usine, qui fournissait probablement des marques et des détaillants internationaux, était située dans le sous-sol d'un immeuble résidentiel et ne disposait pas d'issues de secours, en violation du code de la construction. Selon certaines sources, les victimes ont été électrocutées en raison d'un court-circuit. D'autres affirment qu'un mécanicien a coupé le courant électrique à temps et que les décès ont été causés par la noyade.

Le 11 mars 2021, Obour, Égypte. Un incendie dans l'usine de vêtements El Obour a tué 24 personnes et en a blessé 24 autres³. Cet incident fait partie d'une série d'incendies survenus en Égypte en raison d'une réglementation et d'une inspection laxistes en matière de construction.

Le 21 juin 2021, Delhi, Inde. Un gigantesque incendie s'est déclaré dans un bâtiment abritant l'usine de fabrication de chaussures Apeksha International et un entrepôt⁴. Douze travailleur-euses ont été pris au piège, six seulement ont pu être sauvé-es. Le propriétaire du bâtiment, qui a été arrêté quelques semaines plus tard, a admis avoir surchargé l'entrepôt et bloqué la cage d'escalier pour augmenter l'espace de stockage. La police a déclaré que l'entrepôt était effectivement surchargé et que le bâtiment violait également plusieurs

¹ <https://cleanclothes.org/campaigns/the-accord/deaths-and-injuries-in-the-global-garment-industry>

² <https://www.africanews.com/2021/02/11/pressure-mounts-on-moroccan-authorities-over-factory-deaths/>

³ <https://www.dw.com/en/egypt-garment-factory-fire-kills-at-least-20/a-56840817>

⁴ <https://timesofindia.indiatimes.com/city/delhi/shoe-factory-owner-held-for-fire-that-killed-six-workers-in-peeragarhi/articleshow/84455187.cms>

2. QUELLE RESPONSABILITÉ DES MARQUES ET ENSEIGNES DE MODE ?

Structurellement, en effet, encore beaucoup trop peu de moyens sont mis pour garantir les conditions de sécurité suffisantes aux travailleurs et travailleuses de la confection de vêtements. Ces investissements font cruellement défaut et, comme nous l'aurons vu plus tôt, les conséquences de ces manquements sont de taille. S'il est évident que les propriétaires d'usines et les états producteurs ont un rôle à jouer, la responsabilité des entreprises donneuses d'ordre, marques et enseignes de mode, n'en est pas moins indiscutable. Leurs pratiques d'achat, à la recherche du prix le plus bas, ne permettent non seulement pas une rémunération ni des conditions de travail dignes, mais elles ne donnent pas non plus aux fournisseurs les moyens suffisants pour procéder aux mises en conformité, acquisition des équipements et autres travaux nécessaires à garantir la sécurité des travailleur·euses du bout de leurs chaînes.

En l'occurrence, depuis l'effondrement du Rana Plaza et comme largement documenté par achACT⁵ et la CCC⁶, un modèle d'Accord international permet, de façon inédite et unique, d'endiguer et de faire face aux enjeux de sécurité dans les usines de production. Dans des contextes où les états producteurs n'assurent pas ou peu les inspections indépendantes requises pour un contrôle efficace des bâtiments, les marques et enseignes de mode se doivent d'opter pour les solutions les plus abouties, complètes et crédibles pour garantir que ce travail est fait, tel que le permet l'Accord international pour la santé et la sécurité.

Pour rappel, d'abord appelé Accord Bangladesh, cet Accord a été signé pour la première fois en mai 2013 entre les syndicats et plus de 200 marques mondiales de vêtements, dont H&M, Zara, PVH (Tommy Hilfiger et Calvin Klein), C&A, UNIQLO, Primark et Adidas. L'Accord a expiré en 2018, mais un Accord de transition a permis de prolonger le programme jusqu'en 2021. Cette même année, le champ d'application de l'Accord a été étendu aux usines produisant des chaussures ou des textiles de maison⁷. En septembre 2021, l'Accord Bangladesh est devenu l'Accord international pour la santé et la sécurité pour une durée de deux années et prévoyait l'extension à au moins un autre pays. Au 1^{er} janvier 2023, un Accord Pakistan est entré en vigueur. Enfin, à l'expiration du précédent Accord international et depuis le 1^{er} novembre 2023, un nouvel Accord international a été lancé. Celui-ci comprend toujours le programme de sécurité au Bangladesh, relancé à la même date, ainsi que celui au Pakistan. Il court pour une durée de trois années, renouvelable automatiquement pour trois ans supplémentaires. Chaque entreprise signataire doit rejoindre au moins un programme pays. Une extension à d'autres pays est prévue.

⁵https://www.achact.be/content/uploads/2021/06/062021_ANALYSE-Accord-Bangladesh-et-devoir-de-vigilance_achACT_VF.pdf

⁶<https://cleanclothes.org/campaigns/the-accord/qa-extensive>

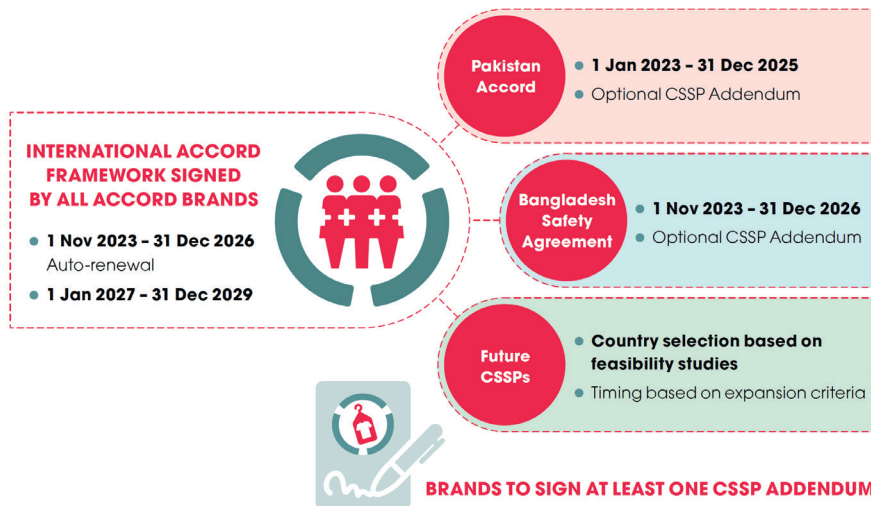
⁷<https://www.industrialunion.org/sites/default/files/uploads/documents/2017/BANGLADESH/bangaccord-background.pdf>

⁸<https://sourcingjournal.com/topics/labor/istanbul-textile-factory-fire-kills-five-garment-workers-turkey-hurriyet-329456/>

autres règles de sécurité, notamment l'absence d'équipement de lutte contre l'incendie. Les travailleur·euses qui ont réussi à s'échapper ont déclaré qu'il n'y avait qu'un seul point d'entrée dans le bâtiment et qu'il n'y avait pas de sortie de secours.

Le 27 août 2021, Karachi, Pakistan. Au moins 16 travailleur·euses ont été tué·es à l'usine BM Luggage Industry lorsqu'un court-circuit au rez-de-chaussée a provoqué l'incendie d'un produit chimique hautement inflammable. Le feu s'est rapidement propagé dans le bâtiment à plusieurs étages. Le bâtiment n'avait qu'une seule sortie. Des barres de fer bloquaient les fenêtres. La porte menant au toit était verrouillée. Environ 250 personnes travaillaient habituellement dans l'usine, mais l'incendie s'est déclaré vers 8 heures du matin, alors que la plupart des travailleur·euses n'étaient pas encore arrivé·es. L'usine, qui produisait des valises et des portefeuilles était exploitée illégalement sur un terrain résidentiel. Elle n'était ni enregistrée ni inspectée.

Le 11 février 2022, Istanbul, Turquie. Une usine de vêtements et de teintures a pris feu⁸. Les produits chimiques présents dans le bâtiment ont provoqué plusieurs explosions et un important dégagement de fumée. Cinq travailleurs ayant souffert de problèmes respiratoires après avoir inhalé de la fumée et un travailleur ayant sauté d'une certaine hauteur pour s'échapper ont été soignés à l'hôpital. Après l'incendie, les corps de quatre travailleurs migrants qui s'étaient



Source: www.internationalaccord.org

Au début du mois de mars 2024, l'Accord international comptait 186 marques signataires dont 115 pour le programme du Pakistan et 156 pour celui du Bangladesh. H&M, Zara, C&A, PVH et d'autres multinationales de l'industrie en sont toujours signataires.

Il prévoit des inspections indépendantes, des mesures de remédiations et des actions correctives, la formation des travailleur·euses sur les enjeux de sécurité, un mécanisme de plaintes indépendant; autant d'éléments qui font de ce programme le plus complet et efficace pour endiguer les problèmes de sécurité dans les usines textiles et de l'habillement.

Chaque entreprise qui s'approvisionne au Bangladesh et/ou au Pakistan, si elle entend mettre en œuvre son devoir de vigilance sur les enjeux de sécurité et de santé dans ses filières, a le devoir de s'engager dans cet Accord international.

Aussi, les usines mentionnées dans l'incident tracker, produisent des vêtements pour de grandes marques telles que Nike, Levi's ou Walmart. Toutefois, comme certaines marques de vêtements et la plupart des entreprises textiles refusent de divulguer leurs listes de fournisseurs, il peut être difficile, voire impossible, d'identifier quels acheteurs internationaux s'approvisionnent dans une usine affectée par un incident. La transparence sur les filières d'approvisionnement, si elle ne résout pas les problèmes de santé et de sécurité en soi, reste donc cruciale dans de telles circonstances. Par ailleurs, et comme nous avons déjà pu l'expliciter par le passé, la transparence constitue un prérequis à l'exercice du devoir de vigilance des entreprises¹¹. C'est pourquoi des standards minimaux existent pour garantir la transparence des marques et enseignes de l'habillement. C'est notamment le cas du Transparency Pledge¹³, un outil prôné par achACT et son réseau international depuis de nombreuses années.

⁹ <https://www.aremnews.com/entertainment/2376486>

¹⁰ <https://indianexpress.com/article/cities/mumbai/mumbai-one-dead-nine-injured-after-garment-factory-slab-collapses-chembur-7987322/>

¹¹ https://www.achact.be/content/uploads/2022/06/202206_ANALYSE_Transparence-et-devoir-de-vigilance-dans-le-secteur-belge-de-lhabillement_FR.pdf

¹² <https://www.aninews.in/news/national/general-news/owner-of-narela-footwear-factory-booked-after-fire-kills-2-injures-1820221101213827/>

enfermés dans les toilettes et qui ont suffoqué ont été découvert. Un cinquième corps a été découvert plus tard. D'autres morts et blessés ont probablement été évités parce que de nombreux travailleurs étaient à la prière du vendredi.

Le 10 avril 2022, Mafrag, Jordanie. Au moins 65 femmes travaillant dans une usine de confection ont été intoxiquées après avoir inhalé un produit chimique suite à une fuite⁹.

Le 23 juin 2022, Mumbai, Inde. L'effondrement d'un bâtiment d'une usine de confection à Chembur a fait un mort et neuf blessés¹⁰. Une dalle au premier étage de la structure s'est effondrée sur les ouvriers qui se trouvaient en dessous.

Le 1^{er} novembre 2022, Narela, Inde. Un incendie causé par l'explosion de machines, au deuxième étage d'une usine de chaussures, a blessé 20 travailleurs, dont trois sont décédés des suites de leurs blessures¹². Il était extrêmement difficile de s'échapper car l'usine n'avait qu'une seule entrée et les fenêtres étaient petites et barricadées. Les travailleur·euses ont déclaré qu'aucun équipement de lutte contre l'incendie n'était disponible. De nombreux travailleur·euses ont fui par le toit, tandis que d'autres ont dû être évacués par les pompiers ou ont été aidés par des voisins qui avaient dressé des échelles.

Le 12 avril 2023, Karachi, Pakistan. Un incendie s'est déclaré dans un bâtiment industriel du producteur de draps de lit Usman & sons bedsheets

3. CES ENSEIGNES QUI FONT CAVALIER SEUL

En 10 années d'existence, l'Accord pour la santé et la sécurité a amélioré de manière effective la sécurité de plus de 2 millions de travailleur·euses au Bangladesh et maintenant, au Pakistan. Parmi les caractéristiques qui rendent cet Accord international le plus crédible et le plus efficace à ce jour, figure également son caractère légalement contraignant. En effet, bien que sa signature soit volontaire pour les marques et enseignes, une fois signé, il engage la responsabilité juridique des entreprises. Il se différencie ainsi très largement des démarches traditionnelles de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) purement volontaires.

L'Accord a également une gouvernance bipartite des marques ET des syndicats au sein de son comité de pilotage. Sa particularité est de miser sur le pouvoir collectif des marques. Il prévoit également des niveaux élevés de transparence et de publication, comprend l'obligation pour les enseignes de soutenir financièrement les mesures correctives et assure un mécanisme indépendant de traitement des plaintes. L'Accord est la seule initiative de l'industrie mondiale de l'habillement par laquelle les marques et les représentant·es des travailleur·euses peuvent ainsi travailler ensemble à grande échelle et sur un pied d'égalité pour réaliser des progrès tangibles vers une industrie plus sûre.

En vertu de l'Accord, les marques signataires ont l'obligation de veiller à ce que les usines soient financièrement en mesure de résoudre les problèmes de sécurité qui y ont été identifiés. Cela peut impacter positivement la relation commerciale entre les fournisseurs et les marques donneuses d'ordre et participer à responsabiliser ces dernières face aux coûts liés au maintien d'un lieu de travail sûr.

Enfin, le mécanisme de plainte de l'Accord, contrairement à de nombreux mécanismes de plaintes volontaires d'initiatives multipartites, bénéficie d'une grande confiance de la part des travailleur·euses. Il a permis d'éviter des incidents et de garantir la

company¹⁴. Les pompiers ont dû passer une bonne partie de la nuit à éteindre le feu. Vers 4 heures du matin le lendemain, alors que la lutte contre le feu se poursuivait, le bâtiment s'est effondré et a tué 4 pompiers, 13 ont pu être sauvés des décombres mais ont été blessés.

Le 8 juin 2023, Casablanca, Maroc. Six travailleurs ont été tués lorsque des sections d'un bâtiment abritant une usine textile se sont effondrées aux premières heures du matin, dans la zone industrielle de Tit Mellil. L'effondrement s'est produit au cours de travaux de construction visant à ajouter quatre étages supplémentaires au bâtiment. Trois des personnes décédées travaillaient pour une entreprise de construction et trois autres travaillaient dans l'usine textile. Selon le Syndicat National des Travailleurs du Textile et du Cuir (SNTTC - UNT), la construction n'était pas conforme aux normes de construction¹⁵.

Le 31 août 2023, Manille, Philippines. Un gigantesque incendie a fait 16 morts et 3 blessés dans un bâtiment servant d'entrepôt et de logement pour les travailleur·euses d'une société d'impression de t-shirts¹⁶. Trois personnes ont survécu après avoir sauté du deuxième étage. Un survivant a indiqué qu'une

¹³ Le [Transparency pledge](#) est un engagement volontaire qui permet de garantir la divulgation régulière, par les enseignes signataires, d'informations minimales importantes telles que: le nom complet de toutes les unités de production et de transformation de l'enseigne, les adresses des sites de production, la société mère de l'entreprise implantée sur le site, le type de produits fabriqués, le nombre de travailleur·euses sur chaque site. D'autres données peuvent montrer un intérêt spécifique comme par exemple, le nombre de travailleur·euses migrant·es, le taux d'emploi féminin par site de production, le statut contractuel des travailleur·euses ou encore, la présence de syndicats indépendants par site de production. Notre analyse «L'opacité des chaînes d'approvisionnement globalisées du secteur de l'habillement : un frein à la mise en œuvre du devoir de vigilance des entreprises», publiée en juin 2022, montrait notamment combien les entreprises belges de l'habillement sont en retard en matière de transparence sur leurs filières d'approvisionnement. En plus de la publication de ces données sur leurs propres canaux de communication, marques et enseignes de mode sont invitées à utiliser la base de données Open Supply Hub pour rendre accessibles leurs données de manière standardisée.

¹⁴ <https://www.dawn.com/news/1747408/karachi-factory-blaze-leaves-four-dead-13-injured-as-building-collapses>

¹⁵ <https://www.industrialunion.org/6-workers-killed-in-casablanca-factory-collapse>

¹⁶ <https://www.reuters.com/world/asia-pacific/fire-manila-residential-warehouse-building-kills-16-2023-08-31/>

réintégration de travailleur·euses qui avaient été licenciés pour avoir dénoncé le manque de sécurité sur leur lieu de travail.

Bien que l'Accord international pour la santé et la sécurité constitue une référence inégalée, de nombreuses entreprises continuent pourtant de refuser de s'engager dans ce programme, comme référencé sur le site de la CCC¹⁷. Les prétextes invoqués sont nombreux, aucun n'est convaincant pour autant.

C'est le cas notamment de Levi's. Interpellée dès le premier Accord Bangladesh en 2013, Levi's a toujours invoqué que son propre programme de sécurité est efficace¹⁸. En 2020, Levi's rapportait pourtant elle-même que 50% de ses usines en Asie du Sud et 57% de ses usines en Asie du Nord ont connu des problèmes de santé et de sécurité¹⁹. En 2022, quatre travailleurs sont décédés après avoir respiré des fumées toxiques dans l'usine de denim Artistic Milliners à Karachi, au Pakistan²⁰, l'usine produisant pour Levi's. En 2023, malgré les efforts de campagne pour que Levi's s'engage dans l'Accord international pour la santé et la sécurité, Levi's a annoncé rejoindre Nirapon²¹, un programme de sécurité connu pour n'être ni contraignant, ni transparent et dans lequel les syndicats sont absents. Aujourd'hui, sur les 26 usines qui fournissent Levi's au Bangladesh, 17 sont couvertes par l'Accord international²². Levi's profite des avancées du programme sans y participer financièrement, ni politiquement. Levi's s'approvisionne également auprès de plus de 20 usines au Pakistan.

C'est également le cas d'Ikea. Depuis 2018, les usines de production de textiles de maison sont couvertes par l'Accord international pour la santé et la sécurité. Ikea s'approvisionne au Bangladesh et au Pakistan mais refuse de divulguer la liste de ses fournisseurs et refuse de signer l'Accord international. L'entreprise invoque que son propre code de conduite, IWAY²³, répond aux enjeux de sécurité. Or IWAY ne prévoit pas de contrôle indépendant, n'a pas de force exécutoire, n'inclut pas la participation des travailleur·euses et n'est pas transparent...

Parmi les autres enseignes internationales non-signataires, on retrouve d'autres marques de jeans incontournables telles que Lee et Wrangler du groupe américain Katoor. On retrouve également plusieurs enseignes françaises telles que Décathlon ou Kiabi ou encore la marque allemande de vêtements et équipement outdoor Jack Wolfskin et le géant de l'e-commerce Amazon, interpellé l'an dernier par la campagne syndicale internationale Make amazon Pay²⁴.

¹⁷ <https://cleanclothes.org/campaigns/the-accord/brand-tracker>

¹⁸ <https://sourcingjournal.com/denim/denim-brands/levis-clean-clothes-campaign-worker-safety-bangladesh-311999/>

¹⁹ <https://remake.world/stories/why-wont-levis-sign-onto-the-accord-its-time-for-the-brand-to-put-action-behind-its-ethical-intent/>

²⁰ <https://e.thenews.com.pk/detail?id=41917news.com.pk/detail?id=41917>

²¹ <https://www.levistrauss.com/wp-content/uploads/2023/05/LSCo.-Commitment-to-Electrical-Building-and-Fire-Safety-2023.pdf>

²² Croisement des données de [Open Supply Hub](#), liste Q1 2024 des fournisseurs de Levi's et la [liste des usines couvertes par l'Accord international](#), consultées le 8 mars 2024.

²³ <https://www.ikea.com/global/en/our-business/how-we-work/iway-our-supplier-code-of-conduct/>

²⁴ <https://www.etui.org/news/amazon-urged-sign-international-accord-health-and-safety>

seule fenêtre pouvait être utilisée pour s'échapper, car les autres fenêtres du deuxième étage étaient munies de grilles. La majorité des personnes tuées étaient des travailleur·euses qui restaient sur place. La cause de l'incendie est inconnue.

Source : Incident tracker Clean Clothes Campaign

En avril 2023, les ONG Femnet, ECCHR et le syndicat bangladais NGWF ont déposé la première plainte sur base de la loi allemande sur le devoir de vigilance German Supply Chain Act, entrée en vigueur en janvier 2023. Ikea et Amazon sont notamment visée par cette plainte. Cette dernière est basée sur une recherche menée au Bangladesh en mars 2023 par le syndicat National Garment Workers Federation (NGWF), qui a identifié des lacunes en matière de sécurité, telles que le manque d'inspections, mais aussi d'autres violations des droits du travail, telles que l'absence de liberté d'association. Et ce, malgré le fait qu'un mécanisme efficace pour améliorer la sécurité sur le lieu de travail, l'Accord du Bangladesh, soit en place depuis 2013.

Et les entreprises belges ?

En plus de C&A, qui est également membre du comité de pilotage de l'Accord international pour la santé et la sécurité, seules quelques enseignes belges ont signé l'Accord international. C'est le cas de JBC, Bel&Bo, Euro Shoe Group, Van der Erve. Or d'après les données d'importation observées, en 2022, le Pakistan a exporté pour 591 millions de dollars vers la Belgique. Les principaux produits exportés par le Pakistan vers la Belgique sont le linge de maison (163 millions de dollars), les chaussettes et les bas en maille (66,9 millions de dollars)²⁵. En 2022, le Bangladesh a exporté pour 623 millions de dollars vers la Belgique. Les principaux produits exportés par le Bangladesh vers la Belgique sont les t-shirts en maille (207 millions de dollars) et les pulls en maille (136 millions de dollars)²⁶. Aucun doute donc sur les relations commerciales entre les entreprises belges du textile et de l'habillement et les industries bangladaise et pakistanaise du secteur.

Toutefois, le manque de transparence sur les fournisseurs des entreprises belges du secteur textile et de l'habillement permet difficilement de repérer celles qui sont effectivement clientes de ces deux majeurs pays de production et par conséquent, celles qui devraient s'engager dans cet Accord international pour participer activement à l'effort collectif et à l'amélioration structurelle des conditions de sécurité dans les usines de production.

²⁵ <https://oec.world/en/profile/bilateral-country/pak/partner/bel?depthSelector=HS6Depth>

²⁶ <https://oec.world/en/profile/bilateral-country/bel/partner/bgd>

CONCLUSION

Il est important de rappeler qu'à chaque étape cruciale depuis la naissance de l'Accord international pour la santé et la sécurité (ex-Accord Bangladesh), des efforts massifs de campagne et d'interpellation publiques et médiatiques d'enseignes ont dû être mobilisés pour maintenir un niveau de pression suffisant et garantir l'engagement du plus grand nombre de marques et enseignes dans ce programme. Aujourd'hui, au Bangladesh et au Pakistan, un nombre encore trop conséquent d'usines ne sont pas couvertes par l'Accord. Parmi les usines couvertes, un nombre considérable d'enseignes clientes ne participent pas financièrement ni politiquement aux efforts collectifs d'amélioration structurelle des conditions de sécurité. Aussi, l'actualité ne cesse de rappeler le contexte répressif auquel font face travailleur·euses et syndicats dans les pays de production dès qu'il est question de revendiquer leurs droits les plus fondamentaux. Rappelons notamment qu'à l'automne 2023, alors que des milliers de travailleur·euses manifestaient pour un salaire minimum digne - dans un contexte où les revendications syndicales ont largement été niées tant par le gouvernement bangladais que par les marques et enseignes internationales clientes - la répression policière a été d'une violence inouïe. Dans le cadre de ces manifestations, 4 travailleur·euses ont notamment été tué·es, des dizaines de travailleur·euses ont été blessé·es, des centaines ont été arrêté·es et/ou sont concerné·es par des charges criminelles et font l'objet de discriminations. Les marques et enseignes internationales ont de nouveau été aux abonnés absentes quand il s'agissait de soutenir les demandes des travailleur·euses qui produisent pour elles.

La défense de meilleures conditions de travail, et en l'occurrence de conditions de sécurité et de santé, reste fondamentalement liée à l'exercice de la liberté d'association. À l'heure où de plus en plus de législations sur le devoir de vigilance des entreprises voient le jour, il reste indispensable de continuer de promouvoir des Accords juridiquement contraignant permettant la mise en œuvre concrète de ce devoir de vigilance sur des enjeux aussi précis et vitaux que la sécurité et la santé dans les usines, ainsi qu'une représentation d'égal à égal des travailleur·euses telle que le prévoit l'Accord international pour la santé et la sécurité dans l'industrie textile et de l'habillement. Tous les efforts de mobilisation, de campagne et de plaidoyer restent donc nécessaires aujourd'hui à la promotion de tels mécanismes.

POUR EN SAVOIR PLUS ET AGIR

Soutenez la [campagne d'interpellation de Levi's et d'autres marques](#) pour qu'elles s'engagent dans l'Accord international pour la santé et la sécurité et [signez la pétition!](#)

(Re)lisez [notre analyse](#) publiée en 2021 mettant en perspective l'Accord international et le devoir de vigilance des entreprises.

Lisez [les Q&A de la Clean Clothes Campaign](#) relatives à l'Accord international.



ANALYSE PROPOSÉE PAR L'ASBL ACHACT

Écriture Sanna Abdessalem, achACT asbl

Relecture Zoé Dubois, achACT asbl et Denis Clérin, achACT asbl

Crédits photo de couverture: Bangladesh Center for Workers Solidarity (BCWS)

Graphisme Fabrizio De Barelli

Avec le soutien de



achACT – Actions Consommateurs Travailleurs, asbl · Rue Nanon 98 - 5000 Namur · BE864.685.120
IBAN BE86 0682 4005 7950 · RPM: Liège Division Namur · info@achact.be · www.achact.be